

SAFPT NATIONAL
1041, avenue de
Draguignan
ZI Toulon Est
83130 LA GARDE

La Garde, le 20 décembre 2021,

Madame Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Lettre ouverte à Madame Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques.

Lettre en AR n° 1A 191 533 5996 6

Madame la Ministre,

C'est sans surprise que le Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale note le gel du point d'indice pour une année supplémentaire au minimum.

Depuis 2010, seules deux revalorisations de cet indice se sont produites en 2016 et 2017, ne venant même pas combler la perte du pouvoir d'achat de l'époque... que dire aujourd'hui après 5 années de gel et 2,8 % d'inflation sur les douze derniers mois !

Certes, comme vous le dites, la situation est « incertaine » pour permettre une telle augmentation mais depuis tant d'années, le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne s'est sûrement pas amélioré... bien au contraire !

Vous dites également ne pas concevoir une telle démarche "sans une consultation des employeurs publics, et notamment des collectivités territoriales". Dans le même esprit, les avez-vous consultés sur l'économie réalisée par le jour de carence et la perte de la possibilité de prise d'échelon au temps minimum pour la FPT ?

Vous considérez également que l'augmentation du point d'indice n'est qu'un levier et que d'autres moyens sont à réfléchir... sans aucun doute, mais l'écrasement des grilles indiciaires qui est aujourd'hui « en marche » n'est pas pour autant une solution efficace et pérenne ! Il est certain qu'une refonte des grilles indiciaires avec des perspectives de carrières bien moins étriquées devrait être au centre des négociations sur les perspectives salariales des fonctionnaires.

Enfin vous déclarez, s'agissant des salaires des agents: « **J'ai résorbé toutes les inégalités que je pouvais** ».

Permettez-nous, Madame la Ministre, de douter de cette affirmation en vous renvoyant au courrier du SAFPT daté du 03 novembre dernier et dans lequel est listé de nombreuses mesures qui pourraient être prises afin tantôt d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires dans certaines situations tantôt de le préserver dans d'autres...

Les situations que nous vous avons exposées font également partie, à notre sens, des négociations qui doivent être menées !

Alors OUI, Madame la Ministre, il reste encore un instant dans ce quinquennat pour améliorer le pouvoir d'achat et les perspectives de carrières des fonctionnaires !

En conclusion, le SAFPT voulait juste rappeler les pertes lourdes concernant les acquis des agents territoriaux qui semblaient pourtant « protégés » par l'article 72 de la Constitution (Echelon au temps minimum, Congés d'ancienneté, les 1607 heures, etc....).

Hormis quelques « poches » de résistance sur l'application des 1607 heures, nous déplorons qu'aucun élu de la Fonction Publique Territoriale ne se soit insurgé devant ces pertes... il est vrai qu'elles se faisaient au détriment des agents et non pour leur intérêt ou leur bénéfice... le cas contraire, notamment une hausse du point d'indice, aurait suscité d'innombrables réactions !

Comme à son habitude et pour conclure, le S.A.F.P.T se tient également à votre entière disposition pour tout complément et informations que vous jugerez utiles et vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de sa haute considération.

Pour le S.A.F.P.T

Yolande RESTOUIN
Secrétaire Générale Nationale

